

À

QUI EN PARLER ? dans le Rhône

J'ai une question à poser

- 08 VICTIMES : 08 842 846 37 et Allo Enfance en Danger au 119
- LAVI (Lyon Aide aux Victimes) :
100, cours Lafayette — 69003 LYON / Tél : 04 78 60 20 21
- LE MAS Info-Victimes :
225, rue Duguesclin — 69003 LYON / Tél : 04 78 60 00 13
- VIFF Aide aux Victimes :
156, cours Tolstoj—69100 VILLEURBANNE / Tél : 04 78 03 93 37
- ADAVEM (Association d'Aide aux Victimes et de Médiation) :
228, rue Paul Bert — 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Tél : 04 78 60 20 21
- La personne ressource au sein du club

Je dois faire des démarches

- Conseil Général du Rhône / La maison du Rhône la plus proche de chez vous :
Tél : 0800 869 869 / Courriel : enfance-endomage@rhone.fr
- Le Procureur de la République de :
TGI de Lyon / Tél : 04 72 60 70 12
TGI de Villefranche-sur-Saône / Tél : 04 74 65 63 63
- La Police ou la Gendarmerie :
Tél : 17
- Allo Enfance en Danger :
Tél : 119

Un jeune est en danger

- La Police ou la Gendarmerie :
Tél : 17
- Le SAMU :
Tél : 15
- Allo Enfance en Danger :
Tél : 119

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT



**Victimes de violences
sexuelles dans le sport**
Appelez le

08 VICTIMES
0 8 8 4 2 8 4 6 3 7
Coût d'un appel local, 7 jours sur 7, de 9h à 21h

Les violences sexuelles constituent une violation du droit français passible de poursuite judiciaire.

Des professionnels sont à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.

Toutes les informations sur le réseau des associations de professionnels de l'aide aux victimes sont disponibles sur le www.inavem.org

Ce dépliant est réalisé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes et le groupe de travail sur la prévention des violences sexuelles dans le sport (sociologues de l'Université Lyon 1, psychologues et juristes des associations d'aides aux victimes de la région).



RHONE

SPORTIF OUI  **VICTIME NON.**



**JE SUIS PARENT...
COMMENT AGIR ?**



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Les violences sexuelles

c'est quoi ?

Les violences sexuelles correspondent à toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Viol : tout acte de pénétration sexuelle

- vaginale, anale ou orale.
- avec l'utilisation d'un objet ou avec une partie du corps.
- commis sur une fille ou un garçon.
- commis par une fille ou un garçon.

C'est la forme de violence sexuelle la plus grave.

Agression sexuelle : acte sexuel sans pénétration, commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Par exemple l'exhibition, le harcèlement, les attouchements...

Atteinte sexuelle : acte ou comportement sexuel commis par une personne ayant autorité sur une autre.

- même si les deux personnes sont consentantes.
- même si la personne ayant autorité est aussi mineur(e).
- même si l'athlète a atteint sa majorité sexuelle (15 ans). Par exemple, une relation sexuelle entre un entraîneur de 17 ans et l'une des jeunes filles dont il s'occupe.

Quelles conséquences pour les victimes?

Pourquoi les victimes ont peur de parler ?

Par peur des représailles, peur de ne pas être cru-e, sentiment de culpabilité ou peur d'être rejeté-e par le groupe et les proches.

Quelles sont les conséquences de ces violences ?

- difficultés à vivre, y compris à l'âge adulte, des relations sociales, affectives ou sexuelles satisfaisantes.
- baisse de l'estime de soi.
- diminution de la confiance attribuée aux autres.
- diminution, voire abandon des activités physiques.

Quelles sont les mesures

de prévention ?

Au quotidien :

- adoptez au quotidien un comportement qui montre à votre enfant que la violence (physique autant que morale) n'est pas une bonne façon de régler les problèmes.
- vous pouvez expliquer à votre enfant qu'il peut se confier à vous s'il a besoin de parler sexualité.
- n'hésitez pas à utiliser les mots justes lorsque vous en parlez.
- vous pouvez lui expliquer qu'il a le droit de dire "non", même à un adulte.



Les indices qui pourraient vous alerter :

- des difficultés à se concentrer, une tendance à s'isoler et une perte d'intérêt pour les occupations habituelles. Par exemple les troubles du sommeil, peurs, pleurs, pipi au lit...
- une crainte inhabituelle envers certains adultes ou certains endroits.
- les changements soudains et inhabituels dans son comportement. Par exemple un enfant calme qui se montre soudain agressif, un refus de se dévêtir dans certains lieux ou une tendance à trop se vêtir.
- des comportements inadéquats concernant la sexualité. Par exemple une attitude de séduction inappropriée, des desins explicitement sexuels, un vocabulaire sexuel trop large pour son âge....

Que

faire ?

J'ai des soupçons, j'entends des rumeurs :

- je garde mon calme.
- je m'interroge toujours sur la provenance d'une rumeur.

Mon enfant se confie :

- j'écoute avec attention.
- je le rassure en expliquant qu'il ou elle a bien fait de se confier.
- j'insiste sur le fait qu'il ou elle n'est pas responsable de ce qui s'est passé.
- je lui explique qu'il ou elle n'est pas seul-e et que des professionnels vont pouvoir l'aider si elle ou il le souhaite.

Dans tous les cas, je prends au sérieux toute information.

Je ne reste pas seul-e et je prends contact avec des professionnels qualifiés pour m'indiquer les démarches à suivre (voir les coordonnées au recto).

